



^Hexa
CÔNNECT

Une application
développée par

hexaôm
ENSEMBLE
POUR BÂTIR L'AVENIR

Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») régissent les relations entre HEXAOM SERVICES (ci-après la « Société »), Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30.000 euros dont le siège social est situé 2 ROUTE D'ANCINNES - 61000 ALENCON (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ALENCON sous le numéro 793 531 823, agissant tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte de ses Affiliées et l'Utilisateur tel que défini ci-après (ensemble les « parties »).

Article 1 – Définitions

- « Administrateur » : Toute personne physique majeure, disposant de la capacité juridique et résidant en France métropolitaine, qui souscrit aux Services pour l'Habitat dont il est propriétaire ou qu'il occupe à titre privé, à l'exclusion de toute activité professionnelle. L'Administrateur fait partie des Utilisateurs de la Solution HexaConnect. L'Administrateur agit tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte des Utilisateurs autorisés et reste seul responsable de l'utilisation des Services.
- « Affilié » : La société HEXAOM (RCS ALENCON 095 720 314) et toute société contrôlée par la société HEXAOM (RCS ALENCON 095 720 314). Le terme « contrôle » s'entendant au sens qui lui est donné par l'article L.233-3 du Code de Commerce.
- « Application » : Application pour smartphones et tablettes, téléchargeable à partir d'une plateforme tierce (APPSTORE d'Apple ou PLAYSTORE de Google), permettant à l'Utilisateur de bénéficier des Services. Cette Application est éditée par OVERKIZ pour le compte de la Société. La Société conserve toute latitude dans l'exécution d'éventuelles mises à jour et reste libre de faire évoluer les fonctionnalités de l'Application en fonction des évolutions techniques sans information préalable des Utilisateurs dans la mesure où cela ne génère aucune dégradation du Service ni de perte de données ou de fonctionnalités.
- « Box Internet » : Matériel permettant d'accéder à Internet. Ce matériel est acquis par l'Administrateur auprès d'un tiers à ses frais et sous sa responsabilité dans le cadre de l'abonnement au Service d'Accès Internet.
- « Documentation » : Documents décrivant les fonctionnalités de la Solution HexaConnect et des Services ainsi que les conditions techniques propres à l'utilisation de l'Application remis à l'Administrateur lors du rendez-vous de remise des clefs de l'Habitat et disponible sur le Site.
- « Domotique » : L'ensemble des technologies permettant de contrôler, programmer et automatiser l'habitat.
- « Données à caractère personnel » ou « Données personnelles » : Désigne toute information permettant d'identifier directement ou indirectement l'Utilisateur.
- « Données d'usage » : Désigne toute information issue de l'utilisation de l'Application qui ne permet pas d'identifier directement ou indirectement l'Utilisateur (telles que des données purement techniques ou données anonymisées).
- « Equipements » : Equipements Domotiques (volets, thermostat, éclairage par ex.) compatibles et connectés à la Solution HexaConnect via l'Application. Les Equipements doivent être référencés dans le listing des équipements compatibles disponible sur le Site.
- « Habitat » : Habitat occupé par l'Administrateur situé en France Métropolitaine et construit par un Affilié.
- « Identifiant » : Code d'accès personnel permettant à l'Utilisateur de s'identifier sur l'Application et d'accéder aux Services.
- « Matériel » : Matériel nécessaire à l'utilisation des Services, hors Passerelle, Box Internet et Equipement, fournis par des tiers et utilisés aux frais et sous la responsabilité de l'Utilisateur (tablette, smartphone, câbles...)
- « Passerelle » : Matériels physiques installés dans l'Habitat permettant la communication entre les Equipements et la Box Internet fournis par un Affilié dans le cadre du contrat de construction de l'Habitat pour l'utilisation des Services. La Passerelle est distribuée par des distributeurs exclusifs agréés par la société OVERKIZ et la Société.
- « Service d'Accès Internet » : Service fourni par des fournisseurs d'accès à Internet permettant aux Utilisateurs d'accéder au réseau Internet. Ce service est acquis par l'Administrateur auprès d'un tiers à ses frais et sous sa responsabilité.

CONFIDENTIEL

- « Services » : Services de pilotage à distance des Equipements de l'Habitat connectés à la Solution HexaConnect fournis par la Société dans le cadre des présentes et définis à l'article 2. ci-dessous.
 - « Site » : Site Internet www.hexaconnect.hexaom.fr.
 - « Solution HexaConnect » : Solution Domotique permettant de piloter à distance les Equipements de l'Habitat à partir de la Passerelle. La Solution HexaConnect a été conçue par la société OVERKIZ et la Société bénéficie d'une licence lui permettant de l'utiliser et de la mettre à disposition des Utilisateurs dans les conditions définies aux CGU.
 - « Utilisateur » : L'Administrateur et tout Utilisateur autorisé.
 - « Utilisateur autorisé » : Toute personne physique majeure, disposant de la capacité juridique et résidant en France Métropolitaine autorisée par l'Administrateur à utiliser la Solution HexaConnect et les Services sous la responsabilité de l'Administrateur.
- Les termes définis ci-dessus peuvent être utilisés indifféremment au singulier ou au pluriel.

Article 2 – Objet - Description des Services - Informations sur les notifications de services de tiers

2.1 Les CGU ont pour objet de définir les modalités et conditions générales selon lesquelles la Société fournit à l'Utilisateur les Services. L'accès à l'Application et l'utilisation de la Solution HexaConnect sont gratuits. L'Administrateur garde à sa charge la Passerelle, la Box Internet et le Service d'Accès Internet, l'Equipement, le Matériel, leur installation ainsi que les raccordements nécessaires à l'utilisation de la Solution HexaConnect et l'assistance téléphonique HexaConnect SAV dans les conditions et suivant le tarif définis à l'article 10.

2.2 Les Services fournis dans le cadre des présentes permettent à l'Utilisateur de piloter à distance et de programmer les Equipements, certaines fonctionnalités étant réservées à l'Administrateur.

L'Utilisateur peut être amené à créer et définir des scénarii qui permettent d'envoyer automatiquement des ordres aux Equipements. Ces scénarii permettent de connecter plusieurs Equipements via la Solution HexaConnect et de déclencher leur fonctionnement de façon programmée.

La description détaillée des Services est reprise dans la Documentation et sur le Site et comprend les fonctionnalités suivantes :

- L'Administrateur a accès à une section « mon compte » où il retrouve toutes ses informations personnelles.
- A travers la page d'accueil de l'Application, l'Utilisateur accède à l'ensemble des pièces de l'Habitat, ainsi qu'à la liste des Equipements présents dans chaque pièce. La liste des Equipements se met à jour automatiquement lorsque l'Utilisateur sélectionne une pièce. L'Utilisateur a également la possibilité d'associer des Equipements à la pièce de son choix.
- L'Utilisateur peut définir les pièces de l'Habitat, visualiser la liste des pièces à travers la page d'accueil de l'application et personnaliser les pièces
- L'Utilisateur a la possibilité de créer des scénarii (actions groupées d'Equipements) pour faciliter le pilotage des Equipements. Il accède à la liste des scénarii créés depuis le menu de la barre de navigation. Fonctionnalités principales des scénarii :

.Création et personnalisation de scénarii (nom, icône, équipements, actions) et ajout aux favoris

.Accès à la liste des scénarii et lancement d'un scénario

.Modification ou suppression d'un scénario

.Lancement d'un scénario de manière automatique selon l'état d'un capteur/détecteur

- L'Utilisateur peut planifier un scénario de manière automatique (type semainier : jours et heures). L'Utilisateur peut supprimer les planifications précédemment créées.
- La gestion des favoris (équipements ou scénarii) se fait directement sur la page d'accueil.

Les Services sont paramétrables à partir d'un Matériel disposant de l'Application.

2.3 La Société pourra notifier, via l'espace notification de l'Application, des informations accessibles aux Utilisateurs consistant en un lien vers les sites internet de prestataires de services ou fournisseurs de biens et des informations liées à la mise à jour de l'Application.

Les biens et services concernés peuvent être les suivants : des biens et/ou services en lien avec l'habitat. L'Application ne permet pas de commander en ligne des produits et des services ni de procéder à leur paiement en ligne, mais uniquement de transmettre des liens sur l'Application afin de permettre à l'Utilisateur d'accéder, s'il le souhaite, au site internet du fournisseur de services ou de biens pour connaître plus précisément ses produits ou services.

Cette notification sera réalisée dans le strict respect de la Politique de confidentialité.

CONFIDENTIEL

Les fournisseurs de services ou de biens sont des professionnels, Affiliés ou sociétés indépendantes en relation avec la Société ou un Affilié suivant un contrat de partenariat. Ils sont sélectionnés par la Société compte tenu de leur présence sur l'ensemble du territoire français, du rapport qualité prix de leurs produits ou services et de leur engagement à rémunérer le service de la Société.

La Société ne procède à aucun classement particulier des fournisseurs de services ou de biens, l'Utilisateur pouvant à son choix cliquer sur le lien et ayant seulement accès au site fournisseurs de services ou de biens. Il lui revient par la suite, à sa discrétion, d'entrer en relation avec le fournisseur de services ou de biens dans les conditions définies sur son site ou entre eux. La Société n'intervient en aucune manière dans les relations éventuelles entre l'Utilisateur et les fournisseurs de services ou de biens. Si l'Utilisateur décide d'acquiescer un produit ou service auprès d'un fournisseur de services ou de biens, la Société ne peut en aucun cas être considérée comme le vendeur des produits ou services, seul ce fournisseur étant le cocontractant de l'Administrateur en cas d'achat. Par conséquent, l'Utilisateur est parfaitement informé qu'il ne pourra formuler de réclamation directement auprès de la Société relative à cette opération. Le litige entre les parties sera réglé conformément au contrat conclu avec le fournisseur en cause et au droit de la consommation.

La Société est rémunérée par les fournisseurs de services ou de biens lorsqu'un contrat est conclu entre ces derniers et l'Utilisateur.

Article 3 – Acceptation - Modification des CGU

3.1 Les CGU sont acceptées lors du téléchargement de l'Application.

Le téléchargement de l'Application implique l'adhésion pleine et entière de l'Administrateur aux CGU.

En utilisant l'Application, l'Utilisateur confirme avoir lu et accepté les présentes CGU et s'y conformer, ce dont l'Administrateur se protège fort.

En cochant les cases prévues à cet effet préalablement à la validation de la souscription aux Services, l'Administrateur reconnaît avoir pris connaissance et accepter sans réserve et les CGU. Les parties acceptent par ailleurs que l'acceptation des CGU par voie électronique produise le même effet qu'une signature par voie manuscrite. Les CGU en vigueur sont également disponibles sur le Site.**3.2** La Société peut être amenée à modifier les CGU, dans le respect de la réglementation applicable. Elle notifiera via l'Application les nouvelles CGU qui seront immédiatement applicables. Tout usage des Services après ce délai vaut acceptation de la part de l'Utilisateur des nouvelles CGU. En cas de refus, seul l'Administrateur pourra résilier les Services dans les conditions définies à l'article 5.1., l'Utilisateur pourra quant à lui supprimer son compte secondaire.

3.3 Le fait que l'une des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. L'annulation d'une clause des CGU n'affectera pas la validité des CGU dans leur ensemble.

Article 4 – Durée des Services

4.1 Sauf stipulations particulières entre les parties, les CGU sont conclues pour une durée de deux ans. Cette durée commence à compter du premier jour du mois durant laquelle la Passerelle aura une première connectivité cumulée d'au moins 24 heures.

A échéance, les Services ne seront plus accessibles. L'Utilisateur reconnaît par conséquent qu'il ne bénéficie d'aucune garantie de continuité du Service au-delà de cette durée. L'Utilisateur ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Les parties pourront convenir d'un commun accord, sans obligation de part et d'autre, d'un renouvellement des CGU ou de nouvelles conditions d'utilisation du Service.

4.2 L'utilisation des Services ou de la Solution HexaConnect ou de l'Application en contravention avec les stipulations des présentes CGU ou avec la réglementation applicable, pourra avoir pour conséquence la suspension des Services par la Société, sans préjudice de ses autres droits.

Cette suspension concernera l'ensemble des Utilisateurs et prendra effet 72 heures ouvrées suivant la réception par l'Administrateur d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet et ce sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 5 « Résiliation » ci-dessous. La réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception est définie comme la date la plus récente entre sa date de réception effective par l'Administrateur ou 72 heures ouvrées à compter de sa première

CONFIDENTIEL

présentation.

Dans l'hypothèse où la suspension est motivée par des motifs légitimes et impérieux liés à la sécurité ou aux intérêts des Utilisateurs, la suspension pourra intervenir sans préavis, la Société s'engageant cependant à la notifier à l'Administrateur sous 72 heures suivant cette suspension par courriel.

Article 5 – Résiliation

5.1 Les Services sont résiliables à tout moment par l'Utilisateur, sans motif, via l'application en utilisant l'icône corbeille prévu à cet effet.

La résiliation sera effective le dernier jour du mois civil de la notification.

Les parties ne pourront prétendre à aucune indemnité de ce fait.

5.2 Les Services sont résiliables à tout moment par la Société, sans préavis, dans les cas suivants :

- Usurpation d'identité par l'Utilisateur, fausses déclarations ;
- Utilisation abusive ou utilisation nuisible par l'Utilisateur des Services ;
- Violation par l'Utilisateur de ses obligations légales ou contractuelles ;
- Impossibilité technique avérée de mise en œuvre de l'Application.

L'Administrateur recevra un courriel lui confirmant la date effective de résiliation.

5.3 La fin des relations entre les parties, quelle qu'en soit la cause, n'ouvre pas droit à dédommagement ou au remboursement du prix payé par l'Utilisateur pour les matériels liés à l'utilisation des Services (Passerelle, Box Internet et Service d'Accès Internet, Equipement, Matériel...) qui restent la propriété de l'Utilisateur.

Article 6 – Prérequis

6.1 Généralités

L'Administrateur doit veiller à ce que tous les prérequis et exigences techniques d'installation, de configuration et d'utilisation des Equipements ainsi que les précautions d'usage soient réunies et que chaque Utilisateur soit pleinement informé de ces éléments. L'Administrateur doit s'assurer du bon fonctionnement et de la compatibilité de tous les Equipements, Matériels, Passerelle, Box Internet, connexions réseau, services Internet ou téléphoniques, ou de tout autre équipement ou service nécessaire afin d'accéder et d'utiliser les Services.

Les prérequis et exigences techniques reprises dans les CGU et la Documentation ne remplacent pas les notices d'installation et d'usage des Equipements, Matériels, Passerelle, Box Internet et autres matériels non fournis par la Société ainsi que les instructions de sécurité associées.

Les Services ne pouvant être effectués qu'en France, les Equipements doivent impérativement être installés, dans le territoire couvert par l'offre de Services.

6.2 La Passerelle

La Passerelle est acquise par un Affilié auprès d'un distributeur agréé et installé par un Affilié dans le cadre du contrat de construction de maison individuelle de l'Habitat.

En cas de dysfonctionnement de la Passerelle, l'Administrateur devra prendre contact avec le conducteur de travaux de l'Affilié ou l'assistance téléphonique HexaConnect définie à l'article 10.

6.3 Internet

Pour bénéficier des Services, la Passerelle doit être reliée, via un câble Ethernet, à une Box Internet compatible et autorisée en France bénéficiant d'un Service d'Accès Internet haut débit ou très haut débit (à minima 4 G), activée en permanence.

En cas de perte de connexion réseau, l'Application se déconnecte automatiquement. Il n'y a pas de mode hors ligne.

Le choix du fournisseur au Service d'Accès Internet et à la Box Internet est de la responsabilité de l'Administrateur, ce dernier faisant son affaire personnelle de contracter les abonnements nécessaires dont il supportera le coût.

Le paramétrage de la Box Internet est réalisé sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur, la Société ne saurait être tenue responsable d'un mauvais paramétrage.

L'Administrateur doit posséder une adresse de courriel valide pendant toute la durée d'utilisation de l'Application. Cette adresse sert d'identifiant principal d'accès aux Services. L'Administrateur doit informer la Société en cas de changement d'adresse, dans les plus brefs délais. A défaut, les Services ne pourront être fournis dans les conditions définies au CGU du fait et sous la responsabilité de

CONFIDENTIEL

l'Administrateur.

L'Administrateur fera en sorte que les messages qui pourraient lui être adressés par la Société ne soient pas considérés comme des spams et prendra les mesures utiles pour contrôler que les messages envoyés sous forme électronique lui parviennent.

6.4 L'Application

L'Administrateur doit télécharger l'Application sur les plateformes de téléchargement App Store et Google Play.

La mise à disposition de l'Application est soumise aux contraintes et conditions d'exploitation des dites plateformes.

Il appartient notamment à l'Utilisateur de vérifier la compatibilité de la configuration de son Matériel avec les Services, notamment quant aux versions iOS ou Android applicables et reprises dans la Documentation.

6.5 Les Equipements

La Solution HexaConnect implique la présence dans l'Habitat d'Equipements. Les Equipements doivent être installés, configurés, utilisés et entretenus conformément à la/aux notice(s) d'installation, d'utilisation et d'entretien, remise(s) lors de l'achat des Equipements. En cas de dysfonctionnement des Equipements, l'Administrateur est invité à se référer aux conditions de vente et de garantie octroyées par le vendeur lors de l'achat de l'Equipement. En tout état de cause, la Société n'est pas responsable du fonctionnement des Equipements. Les Affiliés peuvent être responsables du fonctionnement des Equipements fournis et installés dans le cadre du contrat de construction de l'Habitat et selon les termes de ce dernier.

Article 7 – Compte de l'Administrateur et accès secondaire des Utilisateurs

7.1 La souscription aux Services nécessite la création d'un compte Administrateur. Pour ce faire, l'Administrateur doit se rendre sur l'Application et renseigner les informations demandées.

L'Administrateur s'engage à donner des informations sincères, exactes et conformes à la réalité.

La création de compte se déroule en quatre étapes :

- Scan du QR code de la Passerelle
- Renseignement des informations personnelles de l'Utilisateur : Nom ; Prénom ; Numéro de téléphone ; Courriel
- Choix de l'Identifiant et mot de passe
- Réception du courriel de confirmation pour activation du compte.

L'Administrateur doit alors valider les CGU et la Politique de confidentialité.

L'Administrateur est seul responsable de son compte qui est unique pour l'utilisation de l'Application. Il a néanmoins la possibilité d'accorder des accès secondaires à des Utilisateurs autorisés ou des tiers dans le cadre d'interventions sur l'Application, qui seront toujours exploités sous sa responsabilité.

L'Administrateur ne doit jamais communiquer ses Identifiant et mots de passe, ce même en cas d'intervention d'un tiers autorisés par la Société sur l'Application. A défaut, son compte est susceptible d'être supprimé à l'issue des opérations, obligeant l'Administrateur à créer un nouveau compte.

7.2 En cas de compte Administrateur existant et non clôturé : l'Administrateur doit envoyer un mail à l'adresse assistancehexaconnect@hexaom.fr en indiquant le nom de l'ancien Administrateur, le nom du nouvel Administrateur, l'adresse postale de l'Habitat et le code PIN de la Passerelle. Si les informations communiquées sont correctes la Société procédera à la suppression du compte de l'ancien Administrateur et le nouvel Administrateur pourra créer son compte selon la procédure au 7.1 ci-dessus. L'ancien Administrateur se verra notifier sa résiliation dans les conditions définies à l'article 5.2.

7.3 L'Administrateur est responsable de la bonne utilisation des Passerelle, Box Internet, Service d'Accès Internet, Equipement, Matériel et de l'utilisation des Services conformément aux CGU.

L'Administrateur peut habiliter des Utilisateurs autorisés par lui à utiliser les Services via l'Application par la création de comptes spécifiques (Accès secondaires).

L'Administrateur se porte fort du respect des CGU par tout Utilisateur autorisé.

L'Administrateur est seul responsable de communiquer et informer les Utilisateurs autorisés des Services, de toute mise à jour, avis ou notification qu'il reçoit de la Société par quelque moyen que ce soit.

Les accès aux Services pour les Utilisateurs autorisés peuvent être autorisés par l'Administrateur, dans la limite de neuf Utilisateurs autorisés, sous sa seule et unique responsabilité.

CONFIDENTIEL

Les Utilisateurs pourront ainsi utiliser la Solution HexaConnect pour piloter les Equipements, lancer et programmer des scénarii.

Pour créer le compte d'un Utilisateur autorisé, l'Administrateur doit se rendre dans la rubrique « Gestion de comptes Utilisateurs » sur l'Application et renseigner les informations relatives à l'Utilisateur autorisé. Toute création de comptes spécifique est réputée avoir été effectuée avec l'autorisation de l'Administrateur.

Il est précisé que l'Administrateur conserve, en tout temps, la possibilité de modifier et/ou désactiver les paramètres et droits d'accès des Utilisateurs autorisés.

Pour rappel, l'Administrateur est exclusivement responsable de l'utilisation de la Solution HexaConnect et des Services par les Utilisateurs autorisés.

Il appartient à tout Utilisateur de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de préserver la confidentialité de ses Données personnelles. A ce titre, l'Utilisateur devra s'assurer que les Matériels qu'il utilise pour accéder aux Services sont protégés contre leur contamination par des virus et/ou intrusions non autorisées.

Article 8 – Identifiants - Accès aux Services

8.1 L'accès aux Services est conditionné à la saisie par l'Utilisateur de son Identifiant et de son mot de passe dans l'Application. L'Identifiant et le mot de passe sont confidentiels et personnels à chaque Utilisateur et ne doivent pas reprendre des termes contraires à l'ordre public ou à la réglementation. Pour des raisons de sécurité, la Société conseille à l'Utilisateur de modifier régulièrement son mot de passe et de prendre garde à ne pas les transmettre à des tiers. Toute connexion ou opération effectuée au moyen de l'Identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur sera réputée avoir été effectuée par ce dernier. Sauf faute prouvée de la Société, l'Utilisateur est exclusivement responsable de l'utilisation qui est faite de son Identifiant et son mot de passe.

L'Utilisateur peut modifier son mot de passe à partir de la page d'accueil de l'Application. En cas de difficultés, l'Utilisateur peut également en faire la demande par courriel à : assistancehexaconnect@hexaom.fr

8.2 En cas de perte ou d'utilisation frauduleuse de ses Identifiant ou mot de passe, l'Utilisateur devra immédiatement avvertir par courriel ou téléphone la Société aux coordonnées définies à l'article 17.1 ci-dessous.

En cas de perte de son mot de passe, il est recommandé à l'Utilisateur de le régénérer sur la page d'accueil de l'Application en cliquant sur "mot de passe oublié".

En cas d'utilisation frauduleuse de ses Identifiant et/ou mots de passe, l'Utilisateur autorisé demandera à l'Administrateur de supprimer son compte et d'en créer un nouveau. Si l'utilisation frauduleuse concerne l'Administrateur, il transmettra à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, les pièces justificatives de l'utilisation frauduleuse, notamment une pièce justifiant de son identité. La Société procédera à la suspension des Services de l'Administrateur dans les meilleurs délais et transmettra à l'Administrateur un nouvel Identifiant et mot de passe dans les dix jours qui suivent la réception des pièces justificatives.

La responsabilité de la Société ne pourrait être engagée en cas de fourniture d'informations mensongères ou inexactes.

8.3 Les Utilisateurs, s'engagent à utiliser les Services conformément aux CGU.

Les Utilisateurs :

- N'utilisent ou ne revendent pas les Services dans à des fins commerciales.
- Ne doivent pas ni abuser, ni pirater, ni attaquer, ni interférer avec, ni accéder sans autorisation, ni perturber les Services ou faire quoi que ce soit qui serait contraire aux CGU.
- Ne se servent pas des Services dans le but de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou à la vie privée de tiers, dans le but d'obtenir des informations personnelles ou de surveiller des tiers sans autorisation, ou dans le but d'enfreindre la loi de quelque manière que ce soit.
- Ne se servent pas des Services pour contrôler des produits dangereux.
- Se servent des Equipements de manière prudente et responsable, en se tenant à une utilisation normale en matière de Domotique.

Les Services devront être utilisés conformément à leur destination normale d'utilisation et à des fins licites, dans le respect des droits et obligations (notamment du droit au respect de la vie privée) et de l'ordre public. Il est interdit aux Utilisateurs d'entraver, de fausser le fonctionnement ou d'introduire

CONFIDENTIEL

frauduleusement des données dans les systèmes de traitement automatisés pouvant être utilisés dans le cadre de la fourniture des Services.

Il appartient par ailleurs à l'Administrateur de veiller personnellement aux précautions à prendre lors de toute utilisation des Services tout membre de son foyer ou d'autres tiers autorisés (l'Administrateur doit veiller notamment à ce que la confidentialité des Identifiants et mots de passe soit maintenue par chaque Utilisateur).

8.4 Les Services sont fournis dans les limites définies ci-dessous :

- Une adresse courriel contrôle une Passerelle (Un seul compte Administrateur)
- Blocage du compte Utilisateur au bout de cinq identifications incorrectes
- Dix comptes Utilisateur maximum pour une Passerelle
- Trente Equipements maximum connectés par Passerelle
- Un Equipement ne peut être présent que dans une seule pièce à la fois
- Quinze pièces de l'Habitat maximum peuvent être créées dans l'Application
- Dix scénarii maximums peuvent être créés dans l'Application
- Dix actions maximums peuvent être lancés dans un scénario
- Cinquante scénarii et actions, au total, par jour maxi peuvent être lancés dans l'Application

8.5 Suite à la remise des clés de l'Habitat, l'Administrateur pourra bénéficier d'une assistance téléphonique (au besoin via Microsoft Teams) d'une heure à la prise en mains de l'Application dans le cadre d'un rendez-vous avec la Société ou un sous-traitant de la Société (centre d'assistance smart home HEXAOM) pour expliquer le fonctionnement de l'Application. Ce rendez-vous de prise en main est gratuit uniquement pour le premier Administrateur.

La prise de rendez-vous sera faite en ligne dans son espace personnel sur le site Internet www.client.hexaom.fr.

L'Administrateur recevra un courriel de confirmation de rendez-vous puis un courriel d'informations sur les conditions du rendez-vous, les prérequis...

Si la Passerelle n'est pas connectée au moment de la vérification préalable à l'intervention, un courriel de relance sera envoyé à l'Administrateur. A défaut de régularisation, le rendez-vous pourra ne pas avoir lieu correctement et devra être écourté. L'Administrateur ne pourra pas bénéficier d'un nouveau rendez-vous.

Après le rendez-vous, l'Administrateur reçoit un courriel reprenant notamment un bilan des actions effectuées.

Si le client d'un Affilié n'a pris contact avec l'assistance téléphonique dans les 3 mois de la remise des clés et que la Passerelle de l'Habitat n'est pas active, ce client sera contacté par téléphone par l'assistance téléphonique trois fois pour proposer ce service.

Par la sollicitation du rendez-vous de prise à main, l'Administrateur autorise l'accès à la Solution Hexaconnect par le sous-traitant : état et contrôle des Equipements.

Article 9 – Evolution et Suspension de l'Application

9.1 La Société met tout en œuvre pour assurer une disponibilité, une accessibilité et une utilisation de l'Application dans les limites définies par la loi et aux CGU.

Les mises à jour de l'Application couvriront exclusivement les mises à jour imposées par les plateformes Android et iOS.

L'Utilisateur est informé que les Services pourront être modifiés en cas de modification de la réglementation l'exigeant.

La Société pourra enfin proposer des évolutions des Services notamment liées aux modalités d'usage. L'accès à ces évolutions pourra éventuellement être subordonné à l'acceptation par l'Utilisateur de nouvelles CGU.

9.2 Pour des raisons de maintenance préventive, corrective ou évolutive (tests, réparations, corrections de bugs ou des modifications apportées aux fonctionnalités de ladite Application...), la Société pourra suspendre momentanément les Services. La Société mettra tout en œuvre pour que l'Application puisse être de nouveau utilisée dans les meilleurs délais. La Société s'engage à en informer l'Utilisateur par courriel, sauf cas d'urgence.

En cas d'interruption des Services du fait de la Société, l'Utilisateur peut adresser ses questions et réclamations à la Société aux coordonnées reprises à l'article 17.1.

Article 10 – Assistance téléphonique HexaConnect - Maintenance

10.1 L'Utilisateur aura accès à un support technique pour lui poser toutes les questions relatives à l'utilisation et au fonctionnement de l'Application.

Par la sollicitation du support technique, l'Utilisateur autorise l'accès à la Solution Hexaconnect par le sous-traitant : état et contrôle des Equipements.

Le support technique est joignable aux coordonnées reprises sur le l'Application et le Site du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 en continu, hors jours fériés. L'appel sera surtaxé et fera l'objet d'une facturation à l'abonné du téléphone utilisé par l'Utilisateur pour un montant de 0,39c€/min TTC.

La Société se réserve le droit de modifier ces horaires et préviendra l'Administrateur par tous moyens à sa convenance des nouvelles plages horaires.

10.2 Un courriel est transmis à l'Administrateur lié à la situation de son ticket après l'appel.

Le ticket peut avoir les statuts suivants : Nouveau, Ouvert, En attente, En Pause, Résolu.

L'Administrateur peut répondre par courriel ou par le numéro surtaxé.

Si la correction de l'anomalie ne peut être apportée par téléassistance, la Société ou son sous-traitant, pourra accéder aux Données d'usage concernées par l'anomalie ou proposer une intervention dans des conditions préalablement définies avec l'Administrateur afin d'y remédier.

A défaut de sollicitation ou d'accord de l'Administrateur, la correction ne pourra pas être apportée et les Services seront dégradés, suspendus ou résiliés.

10.3 Sont exclues de l'assistance téléphonique HexaConnect et de la maintenance les questions relatives aux exclusions prévues aux CGU, notamment :

- Dysfonctionnements survenus aux Services pour des causes étrangères à leur utilisation (intervention d'un tiers, dysfonctionnement des Equipements, Matériel, Passerelle, Internet...)
- Dysfonctionnements survenus aux Services par des transformations ou des tentatives de modifications apportées aux Services sans l'accord préalable et écrit de la Société
- Dysfonctionnements dus à une utilisation non conforme aux stipulations des CGU, aux préconisations d'utilisation des Services, à la Documentation ou aux règles de sécurité et règles de l'art, ou à une négligence de l'Utilisateur
- Dysfonctionnements liés à des évènements autres que l'appairage, le paramétrage ou l'utilisation de l'Application

10.4 L'assistance téléphonique HexaConnect et la maintenance est limitée aux conditions définies ci-dessus et à l'Application. Les questions relatives aux Services ou aux relations entre l'Administrateur et la Société devront être formulées aux coordonnées reprise à l'article 17.1 ci-dessous.

L'Administrateur est informé qu'il est possible de rencontrer des difficultés pour la connexion de certains Equipements et il conviendra alors de faire appel à un installateur professionnel pour régler les difficultés rencontrées, au frais de l'Administrateur.

Article 11 – Hébergement - Sécurité

L'Application est hébergée en Europe par une société spécialisée dans cette activité et présentant des niveaux de garanties et de sécurité conformes à l'état de l'art.

L'Utilisateur est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter.

Il appartient à l'Utilisateur de mettre en œuvre les mesures de sécurité logiques destinées à protéger ses équipements informatiques de toute intrusion ou virus et d'assurer un accès sécurisé à son système informatique.

A ce titre, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée pour des faits liés aux équipements installés par l'Utilisateur dans l'Habitat ainsi que des équipements qui sont sa propriété.

La Société garantit l'Utilisateur, s'agissant de ses propres serveurs et infrastructures, un niveau de chiffrement, de pare feu, de cloisonnement des environnements et de redondance des serveurs conforme aux usages pour les Services.

Article 12 – Responsabilités

12.1 Responsabilité de l'Utilisateur

La souscription aux Services est faite sous la responsabilité de l'Administrateur.

L'Administrateur est responsable de la bonne utilisation de l'Application, des Services et de la Solution

CONFIDENTIEL

HexaConnect.

Par ailleurs l'Administrateur est seul responsable de la bonne installation et utilisation du Service d'Accès Internet, de la Box Internet, de la Passerelle, des Equipements, du Matériel et de tous matériels nécessaires à la mise en œuvre des Services, non fournis par la Société.

En outre, l'Utilisateur est averti que la mise en œuvre des Services implique la combinaison de plusieurs technologies. En conséquence, leur usage nécessite de prendre des précautions supplémentaires, notamment :

- De tester périodiquement (trimestriel à minima, mensuel recommandé) le bon fonctionnement des Equipements avec la Solution HexaConnect, y compris lors de l'ajout d'un nouvel Equipement ;
- De veiller à ce que le paramétrage de scénarii et plus globalement de Services ne présente aucun risque pour les occupants de l'Habitat, en tenant compte de l'environnement dudit Habitat et de toute situation spécifique relative à chaque occupant (ex : enfants en bas âge, présence d'animaux, personnes à mobilités réduites...). En toutes hypothèses, les paramétrages impliquant la fermeture des issues de l'habitat sont fortement déconseillés (ex : fermetures de portes, serrures...)
- La maintenance et la vérification régulière des Equipements conformément aux instructions contenues dans les notices d'utilisation des Equipements.

La Société met en garde l'Utilisateur concernant les éventuelles coupures de courant électrique qui peuvent entraîner une diminution partielle ou totale de certaines fonctionnalités de la Solution HexaConnect étroitement liée à l'alimentation électrique (voir notice de la Passerelle).

12.2 Responsabilité de la Société / Exclusions

La Société s'engage, dans le cadre de son obligation de moyens, à fournir une Solution HexaConnect et un Service conformes aux CGU.

Il est rappelé que l'Application est mise à disposition à titre gratuit et implique l'acceptation par l'Utilisateur de conditions d'utilisation limitant la responsabilité de la société aux fautes qu'il aura commises dans l'exécution de ses obligations et à l'indemnisation des conséquences prévisibles pour l'Administrateur, seul lié contractuellement avec la Société.

La Société ne saurait être tenue responsable en cas d'inexécution qui seraient imputables à l'Utilisateur (ou des personnes dont il répond) ou à un tiers dans les cas suivants :

- Utilisation non-conforme des Services et/ou de la Solution HexaConnect (en ce compris l'utilisation de toute fonctionnalité y afférent) et/ou de l'Application par l'Utilisateur ou par tout tiers ;
- Mauvais paramétrage ou difficultés liées aux Matériel, Equipement, Box Internet, Passerelle, équipements informatiques, techniques et de télécommunication non fournis par la Société connectés à la Solution HexaConnect ;
- Problèmes de connexion Internet ou du réseau électrique de l'Habitat. Il est par ailleurs précisé qu'en cas d'absence de connexion Internet de la Passerelle sur une période continue d'un an la Société ne pourra garantir la conservation des Données d'usage et le fonctionnement des Identifiants de l'Utilisateur ;
- Dysfonctionnement et conséquences de ce dysfonctionnement en cas de raccordement d'un équipement non compatible ;
- Dysfonctionnement et conséquences de ce dysfonctionnement en cas d'activation des Services en dehors de l'Application ;
- Dysfonctionnement et conséquences de ce dysfonctionnement en cas d'altération de la Passerelle et/ou de ses composants par l'Utilisateur ou un tiers ;
- Non-respect des prérequis définis à l'article 6 et dans la Documentation portée à la connaissance de l'Utilisateur ;
- Restrictions d'usages propres aux Equipements et limitant leur utilisation dans le cadre des Services ;
- Utilisation non-autorisée des Identifiants ou mots de passe. L'Utilisateur s'assurera qu'aucune personne non autorisée par ses soins n'y a accès. Il est responsable de toute utilisation frauduleuse de ses Identifiants ou mots de passe, sauf faute prouvée de la Société. La Société ne saurait être responsable de toute perte ou dommage occasionné par une telle utilisation ;

CONFIDENTIEL

- Erreurs commises par l'Utilisateur ou toute personne autorisée par ses soins dans l'utilisation de la Solution HexaConnect ou des Services.

Par ailleurs, la Société ne saurait être tenue responsable :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- De tout dysfonctionnement ou lenteur ou interruption du réseau Internet ou de l'opérateur télécom empêchant le bon fonctionnement des Services ;
- D'acte de piratage et/ou actes de vandalisme et/ou de prise de contrôle de la Solution HexaConnect par un tiers (notamment le piratage de toute fonctionnalité permettant un accès à distance aux Services) ;
- D'une intrusion de virus ;
- De la nature, du contenu et de l'exactitude des informations ou des Données d'usage de l'Utilisateur et de l'exploitation qui en découle.

Pour éviter toute ambiguïté, les exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de dommages causés par des actes frauduleux, une négligence grave ou une faute délibérée de la Société, ou pour toute responsabilité ne pouvant être limitée en vertu de la loi applicable (y compris les règles légales de responsabilité du fait des produits, le cas échéant).

12.3 Spécificités relatives aux Equipements

Les Equipements ne sont pas sous la surveillance de la Société et restent intrinsèquement soumis aux risques de défaillance, dont les raisons peuvent être multiples : signal radio trop faible, interruptions de service par des tiers, ou pour diverses autres raisons.

Si la Société fait ses meilleurs efforts dans la mise en place de solutions de sécurité informatique, la Société ne peut garantir l'absence de tout risque d'intrusions non autorisées, de piratages de données ou de contamination par virus informatiques.

Il est de la responsabilité de l'Administrateur de s'assurer que tous les occupants du logement sont familiarisés avec les Services, afin de pouvoir réagir de manière appropriée et prudente, le cas échéant.

L'Administrateur doit veiller à ce que les scénarii ne mettent pas en danger la sécurité des personnes et des biens et animaux domestiques. Il appartient à l'Administrateur de vérifier ou de faire vérifier la conformité de son installation et son usage des Equipements et Services au regard des normes et réglementations en vigueur.

Les Equipements ne sont opérationnels que si le réseau Internet et les liaisons radioélectriques entre les Equipements fonctionnent correctement. La taille, l'épaisseur et les matériaux des murs, ainsi que les autres matériaux présents dans l'Habitat ou le milieu environnant peuvent interférer avec les signaux radio et nuire à la portée et au fonctionnement des Equipements.

Les Equipements peuvent émettre des ondes radio pouvant nuire au fonctionnement des produits électroniques environnants, y compris des stimulateurs cardiaques. Si une personne présente dans l'Habitat un stimulateur cardiaque ou tout autre dispositif médical implanté, il convient de ne pas utiliser les Equipements sans avoir préalablement consulté un médecin ou le fabricant du dispositif médical.

12.4 Assurance

La Société est assurée au titre des activités définies aux CGU.

Les CGU ne se substituent en aucun cas aux contrats d'assurance qu'il appartient à l'Utilisateur de souscrire pour couvrir tous les risques de vol, vandalisme, incendie et tous autres dommages pouvant affecter l'Habitat et les biens qui s'y trouvent. Les Services sont complémentaires aux services propres des différents Equipements. Ils ne se substituent en aucun cas aux services de ces Equipements (comme par exemple les services d'alarme anti-intrusion, alarme incendie & fumée, de télésurveillance ou de téléassistance médicale) qui restent sous la seule responsabilité de l'Utilisateur et des fournisseurs de ces Equipements.

En tout état de cause, il revient à l'Utilisateur de souscrire aux assurances couvrant les biens et personnes au sein de l'Habitat et la Société ne saurait en aucune manière se substituer à cette obligation.

Article 13 – Force majeure

Les parties ne seront pas responsables en cas d'inexécution ou de retard d'exécution résultant d'un cas de force majeure, présentant les caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité définis par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française.

De convention expresse, sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- Les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou judiciaire compétente ;
- L'arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau Internet ;
- Les pannes et/ou sabotages des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique, incendies, foudre, inondations et autre catastrophe naturelle, dégâts des eaux, intempéries exceptionnelles, avarie, épidémies, émeutes, guerres, guerre civile, insurrections, attentats, explosions, actes de vandalisme ;
- La grève totale ou partielle.

Tout cas de force majeure suspend les obligations des parties affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que les effets du cas de force majeure se feront sentir.

Les parties s'efforceront de limiter les effets de l'événement de force majeure néanmoins, si celui-ci perdure plus de trente jours consécutifs, chacune des parties pourra mettre fin de plein droit aux Services concernés en notifiant cette décision par courriel avec accusé de réception sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des parties. La résiliation prendra effet dans un délai maximum de quinze jours après la date d'envoi de la notification.

Article 14 – Données personnelles - Données d'usage - Propriété Intellectuelle

14.1 Les Données à caractère personnel sont traitées par la Société pour fournir et assurer le bon fonctionnement des Services (notamment pour fournir les Services à l'Utilisateur, gérer et suivre ses relations contractuelles avec l'Utilisateur, réaliser des enquêtes, améliorer ses services etc.). L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses Données personnelles, d'opposition à leur traitement ainsi que de la faculté de définir des directives relatives à leur sort post-mortem qu'il exercer en écrivant à dpo@hexaom.fr. Pour plus d'informations sur le traitement des Données personnelles, il convient de consulter la Politique de confidentialité acceptée lors de la création du compte Administrateur et disponible aux Utilisateurs sur le Site.

14.2 L'utilisation des Données d'usage par Société est nécessaire aux fins de fournir les Services et le support technique afférent.

L'Utilisateur est informé que la Société pourra également utiliser les Données d'usage à des fins d'analyses et d'amélioration des Services.

Les Données d'usage pourront être communiquées au fabricant de la Passerelle et/ou Equipement et/ou Matériel.

14.3 Les Services et l'Application fournis par la Société peuvent contenir des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle. La Société ou le titulaire des droits qui lui sont licenciés conserve la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle attachés et il est interdit à l'Utilisateur de porter atteinte directement ou indirectement aux dits droits de propriété intellectuelle.

Dans la mesure où la loi le permet, toute reproduction, représentation, modification, traduction ou décompilation, à toutes fins, de tout ou partie de l'Application et/ou la Solution HexaConnect est interdite.

L'Utilisateur bénéficie, sous réserve de l'acceptation et du respect de l'ensemble des termes des CGU, d'un droit d'utilisation des Services personnel et incessible, non exclusif, et aux seules fins d'usage de l'Application. Ce droit d'utilisation est concédé pour la durée des Services.

Article 15 – Sous traitance - Cession

15.1 La Société peut faire appel à des sous-traitants pour l'exécution de tout ou partie de ses obligations. La Société reste seule responsable envers l'Administrateur des agissements de ses sous-traitants dans les conditions définies aux CGU.

15.2 Les droits et obligations de l'Administrateur dans le cadre des CGU peuvent être cédés à une autre personne (ex : changement d'occupant de l'Habitat), dans le respect des CGU. Dans cette hypothèse, l'Administrateur contactera la Société pour validation préalable, qui lui transmettra la procédure à suivre. Un nouveau compte devra être créé par le nouvel Administrateur.

En cas de déménagement, l'Administrateur est invité à résilier les Services dans les conditions définies à l'article 5.1. à défaut les services seront résiliés par la société dans les conditions définies aux articles 5.2 et 7.2.

CONFIDENTIEL

15.3 La Société peut librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter tout ou partie de ses droits et obligations, dans la limite permise par la loi applicable à condition que cette cession, ce transfert, cette délégation ou cette sous-traitance n'affectent ou ne limitent pas les garanties fournies par la Société à l'Administrateur.

Article 16 – Loi applicable - Langue - Litiges

16.1 Les parties conviennent que la loi applicable à leurs relations est la loi française.

16.2 La langue des présentes et des relations entre les parties est le français et la Documentation est rédigée en français.

16.3 Les parties s'engagent à tenter de résoudre tout litige directement entre eux.

Pour l'Utilisateur, toute réclamation doit être adressée à la Société aux coordonnées reprises à l'article 17.1 ci-dessous.

En cas de différend, une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends sera d'abord mise en œuvre.

L'Utilisateur peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à MEDIMMOCONSO 1, Allée du Parc Mesemena Bât. A CS25222 44505 LA BAULE CEDEX et à sa plateforme d'e-médiation <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/> A défaut de trouver une solution amiable, les tribunaux français auront compétence exclusive. Toutefois, la présente clause n'empêchera pas l'Utilisateur d'agir en sa qualité de consommateur, de faire valoir les droits qu'il dispose devant l'une des juridictions compétentes sur le plan territorial en vertu du droit procédural civil applicable ou sur le territoire où il résidait.

Article 17 – Contactez-nous - Mentions légales

17.1 Les services de la Société sont à la disposition de l'Utilisateur pour toute demande relative aux Services.

Par courriel : hexaconnect@hexaom.fr

Par courrier : Hexaom Services - Contact HexaConnect - 355, Allée Jacques Monod - 69800 Saint Priest

Dans toute correspondance électronique ou postale adressée à la Société, l'Utilisateur mentionnera ses nom, prénom, numéro de série ou référence de sa Passerelle et son numéro de téléphone afin de faciliter le traitement de sa demande.

17.2 Éditeur / Annonceur

HEXAOM SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros

Siège social : 2 ROUTE D'ANCINNES - 61000 ALENCON

Immatriculée au Registre du commerce d'ALENCON sous le numéro 793 531 823

N° TVA : FR44793531823

Courriel : hexaconnect@hexaom.fr

Téléphone : 02 33 80 66 66

17.3 Directeur de la publication

Nom : Patrick VANDROMME

Adresse : 2 route d'Ancinnes – 61000 Alençon

Courriel : hexaconnect@hexaom.fr

17.4 Hébergeur

Nom : Overkiz

Adresse : Allée de la Mandallaz Immeuble Variation A - 74370, Epagny Metz-Tessy

Téléphone : 04 50 10 79 50